REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DU RHONE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL SEANCE DU LUNDI 4 MARS 2024

Publié le 07 MARS 2024

COMMUNE DE CALUIRE & CUIRE

Date de convocation du Conseil Municipal : mardi 27 février 2024

Nombre de conseillers municipaux en exercice au jour de la séance : 43

N° D2024_004

Président : M. Philippe COCHET

Secrétaire : M. Laurent MICHON

OBJET

DÉSIGNATION DES MEMBRES DES COMMISSIONS MUNICIPALES PERMANENTES _ MODIFICATIONS

Etaient présents :
M. COCHET, M. TOLLET, Mme MAINAND, M. THEVENOT, M. COUTURIER, Mme WEBANCK, M. CIAPPARA, Mme HAMZAOUI, M. MICHON, Mme FRIOLL, Mme GOYER, M. DIALLO, Mme CRESPY, Mme DEL PINO, Mme GUGLIELMI, Mme LINARES, M. BALANCHE, Mme BRAC DE LA PERRIERE, Mme COTON, Mme CHANDIA, M. GUERIN, M. JUENET, M. MANINI, M. KRIEF, M. JOINT, Mme LE CARPENTIER, M. GILLARD, Mme HEMAIN, M. FAIVRE, M. ATTAR BAYROU, M. MATTEUCCI, M. DEYGAS, Mme VERNAY, M. TROTIGNON, Mme GEHIN, M. COMPAGNON DE LA SERVETTE, M. BUATHIER, Mme PATET, M. MEGEVAND
M. JOUBERT (par proc. à M. MICHON), M. TAKI (par proc. à M. THEVENOT), M. PROTHERY (par proc. à Mme MAINAND), Mme CORRENT (par proc. à Mme GOYER)

Etai(en)t absent(s) :

PREFECTURE
Accusé de réception
Reçu le .....07 MARS 2024...
Identifiant de l'Acte :
069-216900340-20240304-D2024_004-DE

Rapport de : **Philippe COCHET**

L'article L.2121-22 du Code Général des Collectivités Territoriales permet au Conseil Municipal de former des commissions municipales permanentes chargées d'étudier les questions soumises à l'assemblée délibérante.

Conformément à l'article 1-1 du Règlement Intérieur du Conseil Municipal adopté par délibération n°2020_109 en date du 10 novembre 2020 " *dans le souci du respect de la représentation proportionnelle et pour permettre*

l'expression pluraliste des élus, chaque conseiller municipal siège dans au moins une commission et chaque groupe d'élus issu des listes présentes au scrutin municipal a au moins un représentant dans chaque commission ".

C'est ainsi que par délibération n°2020_116 en date du 15 décembre 2020, le Conseil Municipal a créé quatre commissions municipales permanentes dénommées : "Commission Ville durable et attractive", "Commission Ressources et citoyenneté", "Commission Vivre la Ville" et "Commission Famille et Solidarité".

Compte-tenu des différents mouvements intervenus au sein de l'assemblée, avec la fin de plein droit du mandat de Madame Sophie Blachère le 31 janvier 2024, les démissions de Monsieur Lionel Haberlé le 5 janvier 2024, de Monsieur Philippe Aurelle le 5 février 2024, de Madame Jeanne Billa le 8 février 2024 et de l'entrée au Conseil Municipal de Monsieur Philippe Compagnon de la Servette, Monsieur Raphaël Buathier, Madame Charlotte Patet et Monsieur Pierre Mégevand, il convient de renouveler la désignation des membres des commissions municipales.

Conformément à l'article L.2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales;

Le Conseil Municipal décide, après avoir délibéré,

à l'unanimité, par 43 voix pour,

- DE PRENDRE ACTE que des listes uniques ont été présentées après appel à candidatures pour chacune des quatre commissions municipales permanentes.
Monsieur le Maire, conformément au quatrième alinéa de l'article L. 2121-21 du Code Général des Collectivités Territoriales, déclarant que les nominations prennent effet immédiatement et en donnant lecture :

Commission "Ville durable et attractive" :
- Côme TOLLET
- Laurent MICHON
- Sonia FRIOLL
- Abdelaziz TAKI
- Fabrice BALANCHE
- Maude BRAC DE LA PERRIERE
- Bastien JOINT
- François DEYGAS
- Cassandre VERNAY
- Florian FAIVRE
- Pierre MEGEVAND
- Fabrice MATTEUCCI

Commission "Ressources et citoyenneté" :
- Côme TOLLET
- Robert THEVENOT
- Mamadou DIALLO
- Fabienne GUGLIELMI
- Cédric GUERIN
- Franck PROTHERY
- Laure CORRENT
- Philippe COMPAGNON DE LA SERVETTE
- Xavier GILLARD
- Séverine HEMAIN
- Laurent ATTAR BAYROU

- Fabrice MATTEUCCI

Commission "Vivre la ville" :

- Isabelle MAINAND
- Damien COUTURIER
- Frédéric JOUBERT
- Hamzaouia HAMZAOUI
- Laure DEL PINO
- Chrystèle LINARES
- Patricia CHANDIA
- Raphaël BUATHIER
- Charlotte PATET
- Jérôme TROTIGNON
- Laurent ATTAR BAYROU
- Fabrice MATTEUCCI

Commission "Famille et solidarité" :

- Isabelle MAINAND
- Viviane WEBANCK
- Patrick CIAPPARA
- Laurent MICHON
- Evelyne GOYER
- Chantal CRESPY
- Isabelle COTON
- Nicolas JUENET
- Fabien MANINI
- Geoffroy KRIEF
- Marie-Jo LE CARPENTIER
- Sophie GEHIN
- Fabrice MATTEUCCI

- DE CHARGER Monsieur le Maire de l'exécution de la présente délibération et de signer tout acte afférent.

POUR EXTRAIT CONFORME
LE MAIRE
Philippe COCHET

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

TELETRANSMIS EN PREFECTURE LE 07 MARS 2024
LE PRESENT ACTE EST EXECUTOIRE A CETTE DATE
LE MAIRE
Philippe COCHET

MAIRIE DE CALUIRE ET CUIRE (Rhône)

DELAIS ET VOIES DE RECOURS : La présente décision peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Lyon dans les deux mois suivants son entrée en vigueur.